

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 AVRIL 2015, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère

**SONT ABSENTS :**

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en retirant toutefois le point 8.2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015**

**Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 16 mars 2015, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

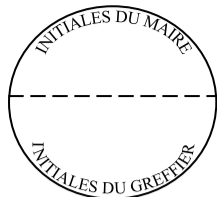
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général du 20 avril 2015**

Rés. 2015-73

Rés. 2015-74



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.1 Projet d'installation d'abribus

**Rés. 2015-75**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2015-06 et d'allouer une somme de 150 000 \$ plus les taxes applicables, qui sera puisée à même le fonds de roulement de la Municipalité, et ce, pour l'achat de dix abribus, conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère des Transports du Québec. La subvention sera appliquée au remboursement du fonds de roulement. Le solde sera remboursé sur une période de dix ans. La présente résolution abroge ainsi les résolutions 2014-92 et 2014-125.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.2 Aménagement des sites pour abribus - Appel d'offres 15-06

**Rés. 2015-76**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2015-02 et de retenir les services de SBP entrepreneur général (9204-8008 Québec inc.) pour la somme de 47 179,82 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour l'aménagement des sites pour abribus découlant de l'appel d'offres 15-06. Le contrat sera payable par le fonds de roulement de la Ville dans le projet d'installation d'abribus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.3 Mise à jour de la politique d'achat responsable

**Rés. 2015-77**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2015-05 et d'adopter la mise à jour de la politique d'achat responsable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.4 Nomination suite au concours 15-04 - Chaîneur

**Rés. 2015-78**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-07 afin de procéder à l'engagement de madame Marie-Pierre Moffet au poste de chaîneur au Service des travaux publics et des services techniques, le tout selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs de la Ville de Baie-Comeau, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

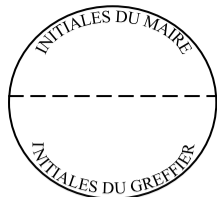
### 4.1.5 L'Ouvre-boîte culturel - Salle de diffusion 27-29, place La Salle

**Rés. 2015-79**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-03 et d'autoriser qu'une somme supplémentaire de 106 000 \$ soit puisée à même le fonds Toulnostouc, et ce, pour la réalisation du projet de mise aux normes du bâtiment et de l'aménagement de la salle de diffusion culturelle multidisciplinaire du 27-29, place La Salle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.6 Entente pour adhérer au service gouvernemental PerLE

Rés. 2015-80

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2015-09 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à procéder à la signature d'une entente de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant l'adhésion de la Municipalité au service gouvernemental PerLE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.7 Appui à la démarche - Par notre PROPRE énergie

Rés. 2015-81

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro DD2015-04 et d'appuyer la démarche « Par notre PROPRE énergie », par l'envoi d'une lettre d'appui au directeur du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, afin que le Gouvernement du Québec soutienne adéquatement le déploiement durable d'une telle démarche, autant par un engagement moral et politique fort que par un soutien financier à la hauteur des moyens que requiert la mise en œuvre de cette nécessaire transition énergétique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.8 Prolongement rue Piuze - Exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Rés. 2015-82

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2015-03 voulant que la Municipalité s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien en lien avec le projet de développement résidentiel de la rue Piuze.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.9 Adjudication du contrat d'assurance de dommages - Renouvellement du portefeuille d'assurance 2015-2016

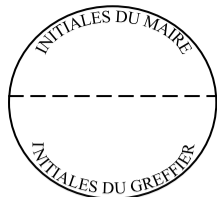
Rés. 2015-83

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-10 et de verser, pour le terme du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 1<sup>er</sup> mai 2016, la prime de la Municipalité, soit 161 031 \$ incluant la taxe de 9 %, au courtier d'assurance BFL Canada inc. pour le renouvellement du portefeuille d'assurance en dommages de la Ville de Baie-Comeau.

Il est de plus résolu que le maire, la greffière ou leur remplaçant soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.10 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-84

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-09 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois de mars 2015.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.11 Listes de comptes 2015-05, 2015-06, 2015-07 et 2015-08

Rés. 2015-85

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-09 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2015-05, 2015-06, 2015-07 et 2015-08 pour les périodes 5, 6, 7 et 8.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.12 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2015

Rés. 2015-86

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-11 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 18 mars 2015.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

### 5.1 Dérogations mineures

#### 5.1.1 10, avenue du Parc

Cette demande est reportée à la prochaine séance.

#### 5.1.2 18, avenue Samuel-Miller

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 18, avenue Samuel-Miller;

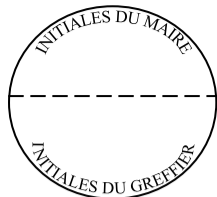
**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux exécutés ayant fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation lors d'une consultation;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2015-87

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la largeur de l'aire de stationnement en cour avant de la résidence sise au 18, avenue Samuel-Miller. Ainsi, ledit stationnement possède une largeur totale de 9,54 mètres alors que la réglementation prévoit un maximum de 8 mètres.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.3 1063, rue Gauthier (véranda)

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 1063, rue Gauthier;

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux déjà exécutés ayant fait l'objet de deux certificats d'autorisation numéros 695-2C-2012 et 756-2C-2013;

Rés. 2015-88

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la véranda située en cour arrière de la résidence sise au 1063, rue Gauthier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.4 1063, rue Gauthier (remise attenante)

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 1063, rue Gauthier;

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de majeure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

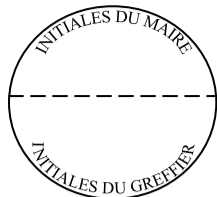
**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux exécutés ne faisant pas l'objet d'un permis de construction;

Rés. 2015-89

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise attenante située en cour arrière de la résidence sise au 1063, rue Gauthier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 5.1.5 29, avenue Garneau

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 29, avenue Garneau;

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation lors d'une consultation;

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Rés. 2015-90

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement de l'aire de stationnement relativement à son empiètement en façade de la résidence sise au 29, avenue Garneau. Ainsi, ledit stationnement projeté posséderait un empiètement de 2,44 mètres, mesuré depuis la porte du garage, alors que la réglementation prévoit un empiètement maximal de 2 mètres en façade.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 7.1 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2015-91

D'adopter en premier projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

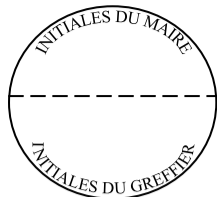
### 7.2 Règlement 2015-862 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

**Considérant** l'opportunité que les tarifs d'électricité du réseau municipal soient les mêmes que ceux appliqués par Hydro-Québec;

**Considérant que** la Régie de l'énergie a autorité sur le territoire québécois pour fixer les tarifs et conditions des distributeurs d'électricité;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 16 février 2015;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-92**

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2015-862 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.3 Règlement 2015-863 concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, déléguer au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat, au nom de la Ville, à la personne qui y a droit conformément à l'article 554;

**Considérant que** l'article 554 de la loi prévoit notamment que la Ville doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, aux conditions y énoncées, que le conseil ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Finances et de l'Économie, accorder le contrat à une autre personne que celle qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse et que le ministre des Finances et de l'Économie peut autoriser la Ville à vendre ses obligations de gré à gré, sans l'accomplissement des formalités énoncées à cet article, aux conditions qu'il juge à propos d'imposer;

**Considérant qu'**il est opportun d'adopter à cet effet un règlement de délégation de pouvoir;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 16 mars 2015;

**Considérant qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-93**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

D'adopter le Règlement 2015-863 concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.4 Règlement 2015-864 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau**

**Considérant** l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

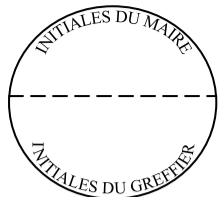
**Considérant que** le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'y apporter diverses corrections;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2015;

**Considérant qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-94**

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'adopter le Règlement 2015-864 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8. AVIS DE MOTION

#### 8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Reina Savoie Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 15 avril 2015.

#### 8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 10. FERMETURE DE LA SÉANCE

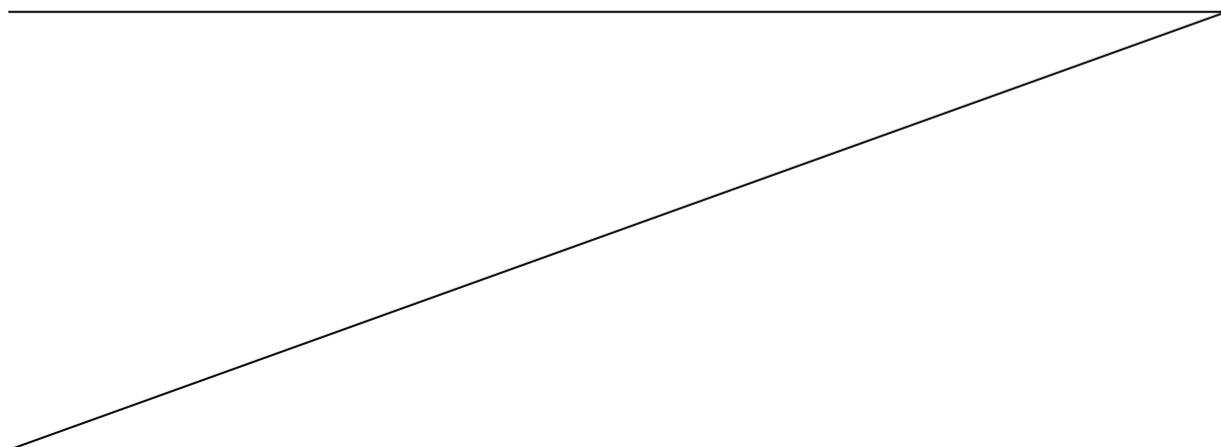
Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**CLAUDE MARTEL**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**LORNA PINEAULT**  
**GREFFIÈRE**



**Rés. 2015-95**